

Publié le 2/07/2025

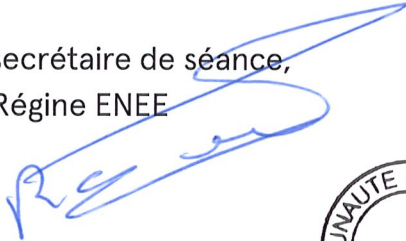
<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES</b> 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>L'an deux mille vingt-cinq le trente juin à 9h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri, à Moul-Chicheboville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.</p> <p>Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER (arrivée 9h35), Philippe PIARD, Mmes Nathaly MONROCQ (départ 10h00), Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés : M. Eric MARGERIE, Mme Alexandra LEPINAY, M. Stéphane AMILCAR.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE</p>
<p>Date de convocation 24.06.2025</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 <b>Votants</b> : 6 Arrivée 9h35 : +1 Départ 10h : -1  <b>Quorum</b> : 6</p>	
<p><b>Délibération n° 2025 / 20B</b> <b>Objet : Mission d'assistance au représentant de l'autorité concédante (ARAC) ZAC de la Dolomède</b></p> <p>Le dossier de création de ZAC de la Dolomède sera approuvé fin 2025. La communauté de communes Val ès dunes souhaite dans le cadre de la réalisation de la ZAC, que l'aménagement soit effectué sous contrat de concession.</p> <p>La Communauté de communes a contacté plusieurs bureaux d'études et a retenu le Cabinet Clément &amp; Associés Grand Est afin de lui confier une mission d'Assistance au Représentant de l'Autorité Concédante (ARAC) pour la mise en place d'un aménageur de la ZAC et pour l'accompagner dans la structuration, la préparation et le déroulement de la procédure.</p> <p>La mission proposée par le Cabinet Clément &amp; Associés Grand Est d'une durée de 9 mois à compter de la notification du contrat, se décline en 3 étapes principales :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Note de détermination du processus ;</li><li>2. Assistance pour la préparation de la procédure ;</li><li>3. Assistance pour le déroulement de la procédure.</li></ol> <p>Le montant total HT de la mission s'élève à 24 050 €.</p>	

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Approuve le recours à une mission d'Assistance au Représentant de l'Autorité Concédante (ARAC) pour la passation du contrat de concession de la ZAC de la Dolomède ;
- ↳ Décide d'attribuer le marché au Cabinet Clément & Associés Grand Est pour un montant de 24 050 € HT ;
- ↳ Décide d'autoriser le Président ou son représentant :
  - à signer le marché proposé par le Cabinet Clément & Associés Grand Est pour une mission ARAC de la ZAC de la Dolomède ;
  - à effectuer toute démarche nécessaire au bon déroulement de cette mission.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Régine ENEE



Pour le Président,  
et par délégation,  
Le Vice-président,  
Claude FOUCHER

